



**UNE DES ACTIONS DES PLUS IMPORTANTES  
POUR LA CONSERVATION DES LACS**

**Conserver une bande riveraine**

Une bande riveraine, c'est une bande de végétation naturelle et permanente qui borde un plan d'eau. Elle constitue une zone de transition entre les milieux aquatique et terrestre.

Les bandes riveraines des plans d'eau, dont les lacs, doivent demeurer à l'état naturel et comprendre les 3 strates de végétation soit les herbacées, les arbustes et les arbres.

Une bande riveraine dénaturisée où l'on retrouve pelouse et quelques arbres seulement est inefficace pour la conservation des lacs.

**Comment une bande riveraine protège un lac**

1- La végétation utilise pour ses propres besoins une proportion importante de phosphore et fixe également une partie de l'azote que l'on retrouve au sol.

2- Ensemble, les plantes herbacées, arbustes et arbres produisent un maximum d'effet quant à la rétention du phosphore et de l'azote. Leurs racines (systèmes radiculaires) créent un maillage réduisant les ruissellements, l'érosion du sol et favorisant la rétention des sédiments.

3- L'ombrage créé par la végétation : durant le printemps, ralentit la fonte des neiges et diminue le ruissellement rapide vers le lac. Durant l'été, cet ombrage au bord d'un lac dans la zone littorale réduit le réchauffement de l'eau et limite la prolifération de plantes aquatiques et d'algues bleu-vert.

La façon la plus efficace de restaurer une bande riveraine et  
**DE NE RIEN FAIRE** ou presque :

1) Ne pas passer la tondeuse pour permettre à cette bande riveraine de revenir à l'état naturel et s'interdire toute tentative de contrôle de la végétation, que ce soit par des moyens mécaniques ou par l'usage d'herbicides.

2) Laisser la nature reprendre ses droits et vous allez voir comment cette nature s'y prend pour rétablir avec le temps les trois strates de végétation : herbacée, arbustive et arborescente...et ramener aussi la faune qui y habitait.

**Bon été !** Consultez aussi cet article sur le site web de Saint-Anaclet <http://www.saintanacletdelessard.qc.ca/>